

PROCES VERBAL DE LA REUNION D'ADMISSION DU 8 MARS 2017

Etaient présents :

Membres du jury :

- Monsieur Philippe BARRY, Président du jury
- Madame Isabelle DESTOURS
- Monsieur Gaston CHASSAIN
- Madame Annette DAGUET
- Madame Joëlle DELUCHE
- Madame Caroline FONS
- Madame Catherine FORMET-JOURDE
- Monsieur Christophe VERGER
- Madame Nadine VINCENT

Examineurs :

- Monsieur Nicolas BOURGOGNON (excusé)
- Madame Delphine DELAIDE
- Monsieur Bernard DUMONT (excusé)
- Madame Noëla HERLIDOU (excusée)
- Monsieur Pierre VALLIN

Observations :

Les candidats admissibles au concours externe ont été interrogés par des groupes d'examineurs constitués de 3 personnes.

Chaque jour ces groupes étaient recomposés, permettant une harmonisation des notes entre les différents groupes d'examineurs, pour garantir l'équité des notes entre les candidats.

Les candidats admissibles au 3^{ème} concours ont été interrogés par le même groupe d'examineurs.

Le membre du jury, représentant du personnel a assisté aux entretiens, en rotation, pour garantir la neutralité et l'égalité de traitement à l'égard des candidats.

- Listes des candidats admis arrêtées comme suit :

CONCOURS EXTERNE : 41 admis

N° dossier	NOM	PRENOM	NOM de NAISSANCE
4	ABED	Mahdjouba	née BAAHMED
47	BACHELIER	Christelle	
66	BASSALER	Amélie	née BASSALER
85	BERCHE	Patricia	
86	BERGOUGNOUX	Ginette	née CHATEAUNEUF
233	CARETTE	Maryline	née CARETTE
247	CELERIER	Solveig	née SORIN
253	CHAIGNEAU	Delphine	née MONGUILLON
254	CHAIGNON	Marie Laure	née CHAIGNON
270	CHAUTARD	Charlotte	née CHAUTARD
332	CROUÉ	Marie	
355	DE MORAIS	Léopoldine	née POINTIVY
380	DEMAILLY	Corinne	née DEMAILLY
405	DEVROUTE	Angélique	née PHILIPPE
408	DIOT	Rachelle	née BRIFFOTEAU
412	DOUBLET	Mélanie	née DOUBLET
429	DUMAS	Françoise	née LEMESLE
467	FAVEAU	Laure	
471	FENIOU	Julie	
511	GARRIGUES	Stephanie	née BAFFET
564	GUERARD	Aurelie	
659	LAFFAIRE	Malika	née FERAHTIA
721	LEMAIRE	Julie	
723	LEMÉTAYER	Elodie	
728	LERAULT	Coralie	née LERAULT
737	LIMA DOS ANJOS	Maureen	
755	MAISONNIAUX	Sandy	
768	MARCHAIS	Gaëlle	née MARCHAIS
776	MARTENS	Charlotte	née DELVARRE
820	MESSAC	Gwendoline	née PAPONNAUD
831	MILLET	Jessica	née JESSICA
840	MONTEIL	Catherine	née MONTEIL
847	MOREAUX	Caroline	
934	POMARET	Carole	née ROFINEAU
960	RAFFY	Virginie	née DEVAUD
997	ROBIN	Betty	née HERVE
1036	SANCHEZ	Marjorie	née RESSEGUIER
1081	TAYBI	Océane	née CORDIER
1090	THAULE	Laura	
1110	TRANCHART	Karine	
1142	VIAUD	Pauline	

TROISIEME CONCOURS: 4 admis

N° dossier	NOM	PRENOM	NOM de NAISSANCE
2019	GROJAN	Emmanuelle	
2030	ROY	Elodie	
2031	RUFIN	Karine	née RUFIN
2033	TUFFAL	Nathalie	née BOUSQUET

Fait à Limoges, le 8 mars 2017

Les membres du jury,

Le Président du jury,



Philippe BARRY



**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY
DES CONCOURS ORGANISES POUR LE RECRUTEMENT
DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DE 1^{ERE} CLASSE
DES ECOLES MATERNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE,

Vu la **Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la **Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le **Décret n° 81-317 du 7 avril 1981** modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le **Code du Sport**, Titre II, Chapitre I, disposant en son article **L 221-3** que les sportifs de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois des collectivités territoriales sans remplir les conditions de diplôme,

Vu le **Décret n°92-850 du 28 août 1992** portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le **Décret n° 2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique,

Vu le **Décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010** fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1^{ère} classe des écoles maternelles,

Vu le **Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013**, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le **Décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le **Décret n°2015-323 du 20 mars 2015** fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la constitution des jurys pour le recrutement ou la promotion dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu l'**Arrêté du 16 juin 2014 modifiant l'arrêté du 19 juin 2007 modifié** fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté en date du 29 janvier 2016 du Centre de Gestion de la Haute-Vienne portant ouverture et organisation du concours d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles au titre de l'année 2016.

Vu l'arrêté en date du 23 septembre 2016 fixant la liste des candidats admis à concourir,

Considérant les besoins prévisionnels exprimés pour son compte et en conventions avec les collectivités affiliées et non affiliées de la Haute-Vienne, et les Centres de Gestion suivants : la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, la Creuse, la Vienne et de la Ville de Limoges, pour lesquels ces derniers confient au Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne l'organisation du concours d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles, destiné à pourvoir leurs propres emplois recensés,

Considérant que le recensement des postes à mettre au concours est clos et fait apparaître 45 postes vacants ou à créer,

Considérant que le tirage au sort du représentant du personnel de la catégorie correspondant au cadre d'emplois pour le recrutement en cours, et que comprend le Jury, a été effectué le 22 mars 2016 parmi les membres de la Commission Administrative paritaire de catégorie C,

A R R E T E

ARTICLE 1

Le jury des concours externe et troisième voie du concours d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles est, au titre de l'année 2016, composé comme suit:

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Madame Isabelle DESTOURS, représentante du personnel
Monsieur Christophe VERGER, directeur général des services, Mairie de Panazol
Madame Nadine VINCENT, puéricultrice de cadre supérieure, Ville de Limoges

Collège des personnalités qualifiées

Madame Annette DAGUET, Directrice de crèche municipale, en retraite
Madame Caroline FONS, Directrice d'école maternelle
Madame Catherine FORMET-JOURDE, Professeur certifié

Collège des élus locaux :

Monsieur Philippe BARRY, Président du jury, Vice président du Centre de Gestion de la Haute-Vienne
Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire de Feytiat
Madame Joelle DELUCHE, adjointe au Maire de Nouic, suppléante du Président

ARTICLE 2

Sont désignés en qualité de surveillants des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et troisième concours d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles, session 2016 :

Monsieur Jean-Claude AUDINET

Monsieur Didier BARDAUD
Madame Nicole BRAGARD
Madame Mireille BRUZAT
Madame Marie-Françoise CAILLAUD
Madame Monique COMBES
Madame Annette DAGUET
Madame Claudine DOUDET
Madame Elodie DERBALI
Monsieur Kévin FAUCHER
Madame Caroline FONS
Madame Catherine FORMET-JOURDE
Madame Caroline FRITZ
Madame Patricia GADIOUX
Madame Evelyne GRANDJEAN
Monsieur Didier LAMANT
Madame Josette LACOTTE
Madame Jeanine MARTIN
Monsieur Pierre-Emmanuel MIGNON
Monsieur Joris PARRY
Monsieur Cyril NICOLAS
Madame Nadège THOMASSON
Madame Elodie TUFFET
Madame Nadine VINCENT

ARTICLE 3

Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et troisième concours d'Agent Territorial Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles, session 2016 :

Madame Annette DAGUET
Madame Caroline FONS
Madame Catherine FORMET-JOURDE
Madame Noéla HERLIDOU
Monsieur Christophe VERGER
Madame Nadine VINCENT


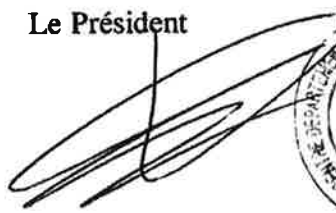
ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion et publié sur le site de ce dernier, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Vienne.

Le Président du Centre de Gestion de la Haute-Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges,
Le 13 octobre 2016

Le Président



HAUTE
VIENNE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE - AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ

Jean-Louis NOUHAUD

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté fixant la liste des membres de jury des concours organisées pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés de 1ere classe des écoles maternelles au titre de l'année 2016

Date de transmission de l'acte : 17/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 17/10/2016

Numéro de l'acte : ar-102016-05 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20161013-ar-102016-05-AR

Date de décision : 13/10/2016

Acte transmis par : Xavier GARBAR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.